



**DECISION PORTANT DESIGNATION  
DU REFERENT DEONTOLOGUE AU TITRE DU  
GHT 12 DU PERSONNEL NON MEDICAL**

La Directrice,

- Vu Le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L121-1 à L122-19 et L124-2,
- Vu la convention constitutive du Groupement hospitalier de Territoire de Haute-Alsace du 28 juin 2016
- Vu le décret n° 2016-1967 du 28 décembre 2016 modifié relatif à l'obligation de transmission d'une déclaration d'intérêts prévue à l'article 25 ter de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu le décret n°2017-519 du 10 avril 2017 modifié relatif au référent déontologue dans la fonction publique,
- Vu le décret n° 2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique,
- Vu la lettre de mission du référent déontologue,

Considérant la déclaration d'intérêts de Monsieur Alexandre THERRE,

Considérant que le référent déontologue est désigné par les autorités investies du pouvoir de nomination à un niveau permettant l'exercice effectif de ses missions,

Considérant que Monsieur Alexandre THERRE a accepté la lettre de mission,

**DECIDE**

**Article 1 :**

Monsieur Alexandre THERRE, agent de catégorie A, est désigné en qualité de référent déontologue territoriale du GHT 12 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour une durée d'un an.

**Article 2 :**

Dans le cadre de cette mission, l'intéressé sera directement placé sous l'autorité du directeur de l'Etablissement support du GHT. Conformément à la lettre de mission, le périmètre du référent déontologue se borne au personnel non médical.

**Article 3 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ou d'un recours gracieux auprès de son signataire dans le même délai.

Mulhouse, le 19/12/2023

La Directrice

Corinne KREACKER

Le Directeur

Gérard STARK

Le Directeur

Dominique REUSCHLE

**Destinataires :**

- L'intéressé
- Intranet
- Internet